

édito



La mode est à l'emprunt !!!

EDF a éterné le retour des grands emprunts ouverts directement au public, ancienne tradition française tombée en désuétude depuis une quinzaine d'années. Des emprunts pour la défense nationale sous la III^{ème} à l'emprunt Balladur de 1994 en passant par les emprunts Pinay ou Giscard, les gouvernements ont, à de multiples reprises, mobilisé l'épargne des concitoyens au nom de grandes causes ou comme soutien à leur politique. EDF n'a pas fait autrement en mettant en avant que l'argent collecté servirait à financer ses investissements. Le grand emprunt national annoncé par le Président de la République a pour objectif de construire les fondements de la croissance de demain. L'épargnant peut certes avoir la fibre patriotique mais il ne doit pas perdre de vue les fondamentaux de ces emprunts. Il doit, en effet, avant d'investir comparer le taux d'intérêt proposé à ceux en vigueur sur le marché, la durée de l'emprunt (certes il est possible de sortir avant terme mais dans ce cas il y a un risque de perte de capital), les frais de gestion ainsi que les prélèvements fiscaux et sociaux qui s'élèvent à 30,1 % pour obligations dans le cadre du prélèvement libératoire. Le Gouvernement n'a pas prévu de doter le grand emprunt d'un avantage fiscal spécifique, la situation des finances publiques, plus de 7 % de PIB de déficit ne laissant que peu de marges de manœuvre en la matière. Par ailleurs, sur une durée de cinq ans, il faut évaluer le possible retour de l'inflation qui entraînerait une dépréciation du capital investi. Compte tenu des cours boursiers et du potentiel de croissance des marchés actions, avant de répondre aux émissions d'obligations, il convient sans nul doute de réfléchir à deux fois. Si la mode est aux emprunts, il ne faut pas négliger que le retour de la croissance et de l'emploi passera par les entreprises et en priorité par les PME.

Philippe Crevel

Actualité

Juillet 2009 • N°36

Jusqu'à maintenant tout va bien mais en 2030, il y aura plus de retraités que d'actifs

En 2050, le scénario sera le suivant : 22,1 millions de retraités, 18,9 millions d'actifs et un déficit pour l'assurance vieillesse de 44,5 milliards d'euros. C'est en 2030 que les retraités l'emporteront sur les actifs si aucune réforme n'est mise en oeuvre. En 2020, le déficit de l'assurance retraite sera de 25 milliards d'euros contre 7,7 milliards d'euros prévus en 2009 et encore à condition que le chômage soit de 4,5 % et la croissance soit de retour ; beaucoup de conditions à la réalisation non garantie. Face à ce défi incontournable, le Gouvernement a demandé au COR d'étudier la transformation du régime général en régime par points afin de lisser plus finement les effets du vieillissement et de mieux valoriser la poursuite de l'activité au-delà de 60 ans.

Tous les Français épargnent mais à chacun sa vitesse...

L'INSEE a étudié les comportements des ménages (consommation et épargne) en fonction de leurs revenus. Ainsi, 20 % des ménages les plus aisés reçoivent 40 % des revenus pendant que les 20 % les plus modestes n'en reçoivent que 8 %. Les 5 millions de ménages aisés captent 80 % des revenus financiers qui représentent 36 % de leurs revenus. Pour les ménages modestes, les prestations sociales représentent la moitié de leurs revenus. La part des revenus consacrée à l'épargne atteint 36 % du revenu disponible pour les 20 % des ménages les plus riches. Ce taux est de 10 % pour le décile précédent. Il est respectivement de 1 % et de 7 % pour le 2^{ème} et le 3^{ème} déciles. Les 20 % de ménages les plus pauvres ont un taux d'épargne négatif de 11 %. En intégrant les transferts privés (famille...), leur taux d'épargne est de 1 %. Les écarts de consommation sont moins importants que les écarts de revenus du fait du surcroît d'épargne de la part des ménages aisés ; l'écart est de 3,3 contre 5 pour les revenus.

PERP ET PERCO, nous sommes loin du compte ! A quand une réforme ?

Selon l'Association française de la gestion financière, au 31 décembre 2008, 444 206 PERCO ont été ouverts en France. Le nombre d'adhérents, tout en restant modeste, a progressé de 33 %. 78 961 entreprises proposent cet outil d'épargne à leurs salariés soit une augmentation de 40 % par rapport à 2007. En ce qui concerne le PERP, un peu plus de 2 millions d'adhérents sont dénombrés. L'encours cumulé de ces deux produits est inférieur à 6 milliards d'euros à comparer avec le montant des pensions du régime général de base, plus de 85 milliards d'euros. Plus de cinq ans après le début de leur distribution, les résultats des PERP et des PERCO ne sont pas à la hauteur du problème des retraites. Toutes les études d'opinion soulignent pourtant que les Français sont majoritairement en faveur du développement de la retraite par capitalisation avec le maintien bien évidemment d'un fort volant de retraite par répartition. Ce paradoxe ne devrait-il pas inciter les pouvoirs publics à repenser les produits d'épargne retraite ?

L'assurance-vie, le couteau suisse de l'épargne française

L'assurance-vie représentait 40 % des placements financiers des ménages en 2007 contre 30 % en 1998. A la fin de l'année 2008, l'encours de l'assurance-vie s'élevait à 1 144 milliards d'euros. En 1994, elle pesait moins de 300 milliards d'euros. La progression de l'assurance-vie est d'autant plus à signaler que sa fiscalité a été alourdie au fil des années. Au départ, l'exonération était quasi la règle. En vingt ans, les contrats d'assurance-vie ont bénéficié d'importantes innovations. Autrefois, constitués en fonds garanti, ils se sont mués en enveloppes accueillant tout type d'instruments financiers (fonds en unités de compte, fonds multisupports, fonds diversifiés). Avec l'amendement Fourgous (2005), le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit en euros peut, sans perdre les avantages fiscaux qui y sont attachés, le transformer en contrats multisupports à condition de consacrer 20 % de l'actif aux actions. Plus de 1,3 million de contrats ont été transformés, représentant 47 milliards d'euros.

N°36



En bref...

L'épargne des ménages américains explose

Le total de l'épargne des ménages américains a atteint 769 milliards de dollars, un record depuis 1959. Le taux d'épargne est désormais de 6,9 % du revenu disponible brut loin des 15 % des ménages français. Néanmoins, il y a un an ce taux voisinait avec le zéro...

L'inflation n'est pas au rendez-vous

Le taux d'inflation des pays membres de l'OCDE est passé de 4,9 à 0,1 % de juillet 2008 à mai 2009. Ceux qui parient sur le retour de l'inflation pour effacer une partie des dettes accumulées, devront attendre un peu. Malgré les centaines de milliards de dollars injectés, les banques comme les entreprises sont actuellement dans une phase de consolidation de leur bilan. Par ailleurs, sur de nombreux marchés, l'offre dépasse de loin la demande et en particulier sur le marché du travail. Le renversement de la situation supposerait une forte croissance ce qui n'est pour le moment pas le scénario de sortie de crise.

Dettes publiques out of control?

Au 1^{er} trimestre 2009, la dette publique française s'établit à 1413,6 milliards d'euros, en hausse de 86,5 milliards d'euros par rapport au quatrième trimestre 2008. Selon la Cour des Comptes, elle pourrait dépasser 100 % en 2018. La France est désormais le 4^{ème} Etat le plus endetté de l'Union européenne.

Taux de remplacement (chiffres OCDE)

Le taux de remplacement pour les nouveaux retraités est en France de 53,3 % pour le salaire moyen contre 59 % au sein de l'OCDE. Le Luxembourg est toujours en tête des pays prenant le mieux soin de ses retraités (panorama des retraites 2009).

La Newsletter du Cercle des Epargnants

85 % des retraités français vivent de transferts publics

Avec la Hongrie, la France est le pays où la part des transferts publics dans le revenu des personnes de plus de 65 ans est le plus élevé, 85,4 % pour une moyenne de 60 % au sein de l'OCDE. Ce taux est de 36 % aux Etats-Unis, de 72 % en Italie et de 73 % en Allemagne.

Les âges au pluriel de départ à la retraite

Le retour sur le devant de la scène de la question de l'âge de départ à la retraite ne doit pas nous faire oublier qu'il n'y a pas, en la matière, un âge mais plusieurs âges pour partir à la retraite.

Ainsi, il y a l'**âge réel de départ à la retraite**, l'âge à partir duquel on ne travaille plus et à partir duquel on perçoit une pension. En 2008, les Français sont partis à la retraite, en moyenne à 61,03 ans contre 60,91 ans en 2007. Néanmoins, de très nombreux actifs prennent leur retraite avant 60 ans (préretraite, retraite anticipée, dispense de recherche d'emploi, régimes spéciaux). Seulement 49 % des Français exercent encore une activité professionnelle après 59 ans. L'âge réel de départ à la retraite est de 53,8 ans à la RATP, de 58,5 ans pour les fonctionnaires de l'Etat, de 61,1 ans pour les salariés du privé et de 65 ans pour les avocats.

L'**âge légal** de départ à la retraite qui est fixé depuis 1982 renvoie à la notion de l'âge à partir duquel un actif peut prendre de sa propre initiative sa retraite ce qui ne signifie pas qu'il obtient une retraite à taux plein. Sa retraite sera calculée en fonction des droits accumulés durant sa période d'activité. Pour obtenir la retraite à taux plein sans condition de droits, il faut avoir 65 ans.

Enfin, il y a l'**âge de mise à la retraite d'office** qui depuis le 1^{er} janvier 2009, est fixé à 70 ans. Pour se séparer d'un salarié de 65 à 70 ans, ne souhaitant pas prendre sa retraite, l'employeur devra recourir au licenciement. Cette barrière fixée à 70 ans est certainement illégale car elle constitue une discrimination en fonction de l'âge.

De nombreux pays n'ont pas institué d'âge légal de départ à la retraite. Ils retiennent simplement des âges permettant de partir avec une retraite à taux plein sans décote. En moyenne, l'âge de la retraite au sein de l'OCDE est de 65 ans. Plusieurs Etats ont prévu de le porter progressivement à 67 voire 69 ans. Si le gouvernement français décidait de fixer la retraite à 62 ans, cette mesure générerait une économie de près de 7 milliards d'euros (6,6 milliards d'euros).

L'Italie, un système de retraite trop méconnu

L'Italie a institué pour l'obtention de la retraite un indicateur cumulant âge et années de cotisations. La somme de ces deux critères, au 1^{er} juillet 2009, ne peut pas être inférieure à 95 avec un âge de départ à la retraite ne pouvant être inférieur à 59 ans. Au 1^{er} janvier 2011, cette somme sera fixée à 96 avec un âge de départ minimal à la retraite de 60 ans. Au 1^{er} janvier 2013, elle devra être de 97 avec un âge de départ à la retraite de 61 ans. En cas de 40 années de cotisation, il n'y a plus d'âge minimal de départ à la retraite. Dans le cadre de la réforme Prodi de 2007, le calcul des droits à la retraite intègre les notions d'espérance de vie et de pénibilité du travail. Ainsi, les coefficients de transformation du capital virtuel sont établis par une commission réunissant des experts des pouvoirs publics et des syndicats. Ces coefficients s'appliquent pour les personnes ayant commencé à travailler à compter du 1^{er} janvier 1996. La réforme Prodi prévoit que les salariés exposés à des travaux pénibles puissent partir 3 années avant les autres. 1,4 millions de salariés sont concernés (salariés au 3x8, les travailleurs de nuit, les travailleurs à la chaîne...) Ces dispositifs ont été confirmés par le gouvernement de Berlusconi.